

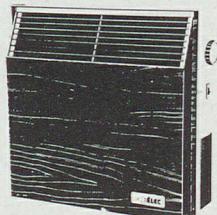


# Cité de Pont-de-Vaux

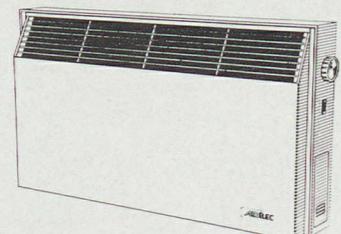
BULLETIN MUNICIPAL AVRIL 1975

le chauffage électrique c'est

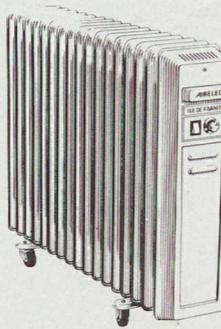
**AIRÉLEC**



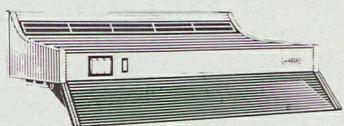
convecteur Estérel type CB



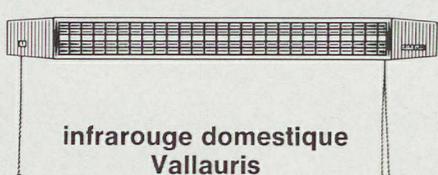
convecteur Estérel type CTB



radiateur à circulation d'huile  
Ile-de-France

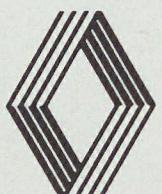


hotte de cuisine Etandard



infrarouge domestique  
Vallauris

102, AVENUE JEAN-JAURES, 93507 PANTIN, TELEPHONE : 843.61.62, TELEGR. : AIRELEC PANTIN, TELEX : 67780 F



**RENAULT PANTIN**

13, avenue du Général-Leclerc - PANTIN  
15 à 23, rue de Paris - BOBIGNY  
Tél. 843-61-60

**EXPOSITION DE LA GAMME COMPLETE DES VÉHICULES NEUFS**  
**MAGASIN D'EXPOSITION OUVERT LE DIMANCHE**  
**EXPOSITION PERMANENTE DE VÉHICULES TOUTES MARQUES**

- nouvelles formules de ventes ● crédit classique ● crédit nouveau départ ● leasing ● location
- station diagnostic ● ateliers de mécanique générale ● tôlerie-peinture ● travaux rapides
- magasin de pièces de rechange ● station service

marché national de  
l'occasion



**EXPOSITION PERMANENTE DE VÉHICULES TOUTES MARQUES**

Achat • Crédit • Reprise

## éditorial

so que dans certaines zones, la population est très peu concentrée et que les Municipalités sont le plus souvent...  
Lucien SACLIER :  
La Municipalité est le plus souvent...  
Le programme du Climatique Parisien et à Pantin



Fernand LAINAT,  
Maire de Pantin

L'urbanisme de notre ville est à l'ordre du jour — non point qu'il s'agisse d'un problème délaissé à une autre époque. La croissance d'une Commune ne saurait se passer d'une attention de tous les instants, avec les prévisions, les projets à court et long terme qu'elle suppose

Mais les questions d'urbanisme sont plus actuelles en cette période du fait de la mise en page définitive du Plan d'Occupation des Sols.

La phase finale de l'élaboration de ce document a d'ailleurs nécessité plusieurs années d'études, confirmant ainsi la permanence de cette préoccupation municipale

Le P.O.S. est établi à la demande du gouvernement dans le but louable d'harmoniser l'utilisation des surfaces d'une ville, d'un département, d'une région, d'y répartir judicieusement les activités : logements - industries - équipements - commerces etc, et d'en faire une règle à laquelle se soumettront tous les citoyens, qu'ils soient Pantinois ou non.

En soit, l'affaire paraît logique et claire.

Mais placée dans le cadre de la politique gouvernementale actuelle, elle est beaucoup moins simple que cela, d'autant que la décision finale n'appartient pas au Maire et au Conseil Municipal, mais au Préfet, représentant du pouvoir, qui statue en dernier ressort.

Vos élus municipaux, les services communaux, savent à quoi s'en tenir, eux qui doivent soutenir la confrontation sur certaines orientations gouvernementales dont les mobiles sont plus inspirés par les intérêts des grandes sociétés industrielles ou des promoteurs, que par l'intérêt général et le véritable devenir de notre Commune.

Conserver telle zone industrielle pour sauvegarder l'emploi, refuser telle amputation de tel quartier, s'opposer à la transformation de telle voie ou tel secteur, exiger au contraire la transformation de tel autre, autant de motifs d'attention permanente que doivent soutenir vos élus municipaux et les services communaux pour le devenir de notre ville.

Mais le P.O.S. est aussi l'occasion précisément d'exiger, d'imposer même les options de la population.

C'est pourquoi avec l'exposition d'urbanisme, la Municipalité a lancé une grande enquête par le questionnaire que beaucoup de Pantinois ont déjà retourné avec leur avis sur ce qu'ils voudraient faire de Pantin, dans tous les domaines ; logement - emploi - équipement - circulation, etc.

Je ne saurais trop vous engager, si vous ne l'avez déjà fait à renvoyer le questionnaire inclus dans le présent bulletin.

Ainsi vous aiderez vos élus à mieux cerner la juste ligne urbanistique de notre cité.

Il reste un point sur lequel le gouvernement, qui exige, supervise et décide en dernier ressort, demeure totalement muet : c'est le coût de la mise en œuvre du P.O.S., car le document établi, qui paiera pour sa réalisation ?

Ce coût énorme restera-t-il à la charge des Communes ?

Oui si malheureusement rien ne change en haut lieu.

Non, si avec vos élus, vous faites connaître votre exigence de voir l'Etat assumer une partie des dépenses qu'il aura engendrées.

Une nouvelle fois une remarque s'impose à ce sujet : le Programme Commun de la Gauche prévoit précisément des mesures dans ce domaine comme dans bien d'autres en faveur des communes.

Le P.O.S. étant une affaire d'avenir les faits nous ont appris en Mai 1974 que cet avenir peut s'ouvrir demain sur la mise en œuvre du Programme Commun qui s'affirme de plus en plus comme la clé des solutions que vous souhaitez.

# Que pensent vos élus du P.O.S.



**Afin de prolonger les débats qui ont déjà eu lieu sur le P.O.S., le Maire et ses adjoints se sont réunis autour d'une table.**



Guy LÉGER  
Adjoint (Logement)



Fernand LAINAT,  
Maire de Pantin

Guy LÉGER ouvre la discussion :

Je crois qu'il faut dire tout d'abord que l'élaboration du Plan d'occupation des sols découle de l'application de la loi d'orientation foncière votée en décembre 1967 et du décret gouvernemental du 28 octobre 1970. Le rôle du P.O.S., c'est de figurer physiquement comment sera distribué l'espace d'une commune. Il permet de fixer les limites de la constructibilité des sols et de prévoir les réserves foncières nécessaires pour réaliser les équipements publics indispensables

les équipements publics indispensables (équipements sociaux, espaces verts, etc.).

Fernand LAINAT :  
Le P.O.S., c'est un document très important ; à partir du moment où il est publié par le Préfet, il est opposable au tiers ; même déjà dans sa phase d'élaboration. (Par exemple, si quelqu'un dépose un permis de construire sur une zone appelée à modification, on peut répondre : « Nous mettons sursis à statuer à votre affaire parce que dans cette zone, il y aura telle ou telle chose »).

Les gens se demandent sûrement comment leur avis peut aboutir, et s'ils ne font pas une bataille d'arrière-garde. La consultation publique est la dernière phase de l'établissement du P.O.S. On voudrait que cette consultation soit effective, car sans l'action de la population, on ne pourra pas tout faire aboutir. D'autre part, si, sur un point ou un autre, un Pantinois ou une Pantinoise n'est pas d'accord, les élus sont à sa disposition.

Guy LÉGER :

C'est sûr.

La population peut et doit donc intervenir.

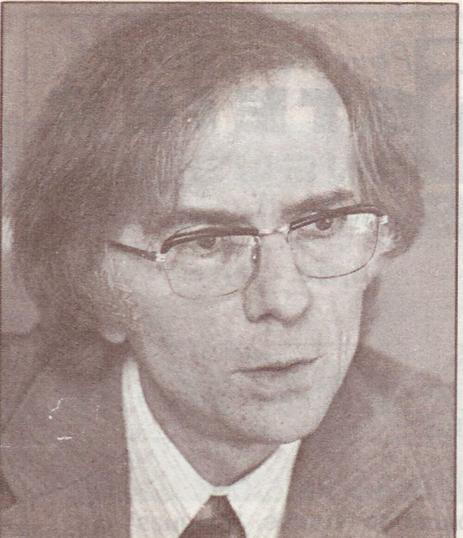
L'avis de la population, conjuguée avec la volonté des élus devient une force de conviction et l'Administration ne pourra pas s'opposer à la prise en compte de cet avis, dès lors que les élus s'opposent au vote du P.O.S.

Déjà des dizaines de Pantinois nous ont fait part de leurs suggestions en nous écrivant ou lors des visites de l'exposition. En général, il y a accord entre la

position des élus et des Pantinois. (En tout état de cause, les élus non seulement tiendront compte de l'avis des Pantinois, mais ils organiseront avec eux les actions nécessaires pour qu'une fois le P.O.S. voté, les moyens financiers soient donnés à la Commune pour les réaliser).

Michel BERTHELOT :

Il serait important que les Pantinois sachent quelle vue globale de l'urbanisme, de la vie en milieu urbain, a présidé à l'élaboration du P.O.S.



Michel BERTHELOT,  
Conseiller général,  
Adjoint (Enseignement)

ce que dans certaines zones, la population est déjà trop concentrée et que les possibilités de dégager des terrains pour les équipements sociaux sont très restreintes : 1/4 de Pantin est « gelé » par les emprises du Cimetière Parisien et de la S.N.C.F. Et puis nous ne pouvons envisager des démolitions trop importantes, mais plutôt des restaurations d'immeubles anciens (par exemple aux 4 Chemins).

Il faut préciser que le P.O.S. fixe les droits d'utilisation des sols pour 10 ans ; de ce développement en quelque sorte planifié, découlent des lignes directrices pour une planification allant au-delà de ces dix années.

Michel BERTHELOT :

Ce qu'on aura construit, on ne le démolira pas dans 10 ans, cela va de soi. On pourra alors envisager la façon de mieux « coller » aux exigences de la vie à PANTIN.

Mais déjà, le programme pour 10 ans, il va falloir s'y tenir.

Guy LEGER :

Cela dit, nous ne pouvons pas tenir pour définitif le P.O.S. car il est élaboré en 1975, alors que la France connaît une crise globale du système capitaliste, génératrice des spéculations foncières et immobilières, et que les Communes supportent de plus en plus des charges qui incombent à l'Etat en matière d'équipement public.

— D'une part, le fait que PANTIN se soit développé de façon anarchique, et ait subi l'industrialisation de la région parisienne sans vraiment la maîtriser. On a des usines coincées dans des secteurs d'habitation. Ces dernières années, l'habitat s'est développé anarchiquement au profit des groupes capitalistes.

— D'autre part, il faut bien voir que pour le gouvernement, établir le P.O.S., c'est étudier un marché ; et on se heurte à deux volontés, celle des grandes sociétés immobilières, celle de l'administration.



Fernand LAINAT,  
Maire de Pantin

A partir de là, notre souci a été de mettre au point un plan harmonieux. L'urbanisme, ce n'est pas seulement le logement. C'est pourquoi nous avons prévu des réserves pour les équipements sociaux, pour les espaces verts ; et « redessiné » les zones industrielles. Notre souci a été aussi, pour l'habitat, de garder un équilibre entre les zones pavillonnaires et les zones d'habitation dense. Nous nous sommes fixé comme objectif de ne pas dépasser 65 000 habitants, par-

Le groupe scolaire Jean-Lolive :  
à l'intérieur d'une classe maternelle...



Lucien SACLIER :

La Municipalité est le plus souvent mise devant le fait accompli ; par exemple, pour ce qui est des terrains de l'usine Gramme, ou pour le terrain des Glacières à Pantin.

Gérard PRINCE :

Pour ma part, je voudrais insister sur le rôle multiple des Elus dans l'élaboration du P.O.S. qui, pour les activités physiques et sportives, revêt une importance particulière



Gérard PRINCE,  
Adjoint (Sports)

Les besoins, s'ils ne sont pas neufs, connaissent un développement rapide et s'expriment toujours plus fort. Il faut des terrains de jeux pour les enfants, les jeunes aspirent à pratiquer un sport, 80 % des adultes désirent s'adonner à une activité physique. Le gouvernement essaie de détourner, de dévier ce flot, par le projet de loi Mazeaud, qui n'est qu'un recueil d'idées générales masquant l'absence de mesures concrètes : réalisation de l'éducation physique à l'école, multiplication des installations sportives, participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement du sport, réalisées par les communes ou les associations sportives. Ainsi l'Etat ignore qu'il faut des installations sportives de plein air, et se refuse jusqu'à aujourd'hui à apporter toute subvention. Les élus devaient donc élaborer le P.O.S. dans ce contexte d'expansion et de diversification des activités.

A PANTIN

## LABO-PANTIN

32, rue du Pré-Saint-Gervais - 845-74-48

ET LE

## STUDIO DES LIMITES

4, avenue Anatole-France - 844-12-62

Sont à votre service pour :

**TOUS TRAVAUX AMATEURS  
NOIR ET COULEUR - DELAI RAPIDE**

REPORTAGES - IDENTITES - COMMUNIONS  
MARIAGES VENTE DE MATERIELS

## Ets PHIBOR

S.A. au Capital de 4 200 000 F

### Entreprise Générale d'Électricité

46-48, rue du Fer à Moulin  
B.P. 97 - 75224 PARIS CEDEX 05

Téléphone 707-79-49

Tous travaux d'électricité  
Haute et basse tension  
Immeuble d'habitation  
Bureaux - Réseaux de distribution  
Eclairage public

Centres de travaux :  
MARSEILLE - 16/18, allée Cervantès  
Téléphone 73-06-16

BORDEAUX - 24, rue Gouffrand  
Téléphone 29-21-82

**96 STEIER** Pour votre SÉCURITÉ  
**points** PNEUS s.a.  
213-219, avenue J. Lalive  
(Nationale 3)  
93 - PANTIN

DE 8 HEURES  
A 18 HEURES 30  
A VOTRE SERVICE **844-36-80**

10 000 PNEUS EN STOCK  
(Concessionnaires Toutes Marques)

MONTAGE - EQUILIBRAGE - CLOUTAGE

## STATION SÉCURITÉ AGREEE

CONTROLE - REGLAGE et VENTE

BANC MULLER OPTIQUE — PARALLELISME

BANC HYDRAULIQUE — FREINAGE

REGLOSCOPE CIBIE — PHARES

BANC AMORTISSEURS

TEST BATTERIES — CLE MINUTE

VENTE, LOCATION :  
PNEUS-NEIGE, PNEUS-CLOUTES

REDUCTION AUX AMIS LECTEURS 10 à 20 %

## MIROIR - DECOR MAISON DE LA FAIENCE

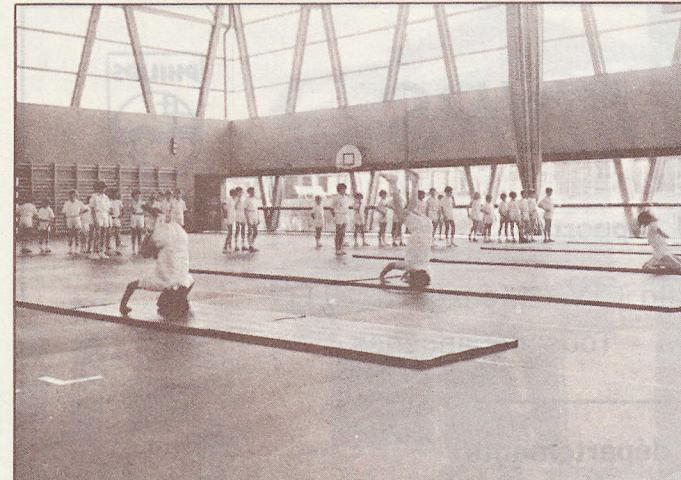
Votre spécialiste

PORCELAINES DE LIMOGES  
CRISTAUX - SEVRES - ORFEVRERIE  
CUIVRES - ETAINS - LUMINAIRES

76, avenue Jean-Jaurès (Quatre Chemins)  
93 - PANTIN — 845-12-20

LISTE DE MARIAGES - CADEAUX

OUVERT DIMANCHE TOUTE LA JOURNÉE



Le gymnase  
Maurice Baquet

Guy LEGER :

En fait, les élus ont un double rôle à jouer :

1<sup>e</sup> en tant qu'administrateurs au service de la Collectivité, ils doivent prévoir tous les équipements publics. Discuter et s'opposer si cela est nécessaire aux servitudes que l'Administration voudrait imposer;

2<sup>e</sup> en tant que représentants élus de la population, ils doivent être porte-parole de toutes les catégories sociales. Pour les travailleurs, maintenir et favoriser le taux de l'emploi en créant des zones industrielles, pour les petits propriétaires veiller à une réglementation pas trop sévère en zone pavillonnaire, fixer une possibilité de construire limitée pour éviter la prolifération d'immeubles collectifs aux côtés des petits pavillons...

Simone JOSEPH :

Le P.O.S. prend d'abord en compte les projets définis par le programme de la municipalité élue en 1971 et il prévoit la réalisation des équipements nécessaires : classes maternelles - classes élémentaires - C.E.S. - plateaux d'éducation physique - gymnases - crèches - haltes - garderies - centres sociaux - maisons de quartier - M.J.C., etc.

Lucien SACLIER :

Les élus doivent aussi améliorer la circulation, le stationnement, tout en veillant à ce que les opérations d'élargissement de voiries ne soient pas porteuses de nuisances pour les riverains.

Simone JOSEPH :

Les aspects essentiels du rôle des élus peuvent se résumer dans cette phrase : « prévoir la satisfaction des besoins sociaux de la population ».

Michel BERTHELOT :

En tant que Conseiller général, j'ajoute que le Conseil général de la Seine-Saint-Denis s'applique à respecter les prévisions et avis des maires et conseils municipaux considérant leur connaissance des besoins et leur volonté de les satisfaire.

Il ne manquera pas d'intervenir avec force sur plusieurs questions, notamment la préservation de l'emploi. En effet, les efforts du pouvoir et de ses préfets aboutissent à la désindustrialisation de notre banlieue.

Lucien SACLIER :

Le risque, c'est qu'en faisant établir le P.O.S. par les communes, l'Etat tente de se donner les moyens d'effectuer un nouveau transfert de charges ; en tenant

le raisonnement suivant : puisque vous avez vous-même défini les besoins de la population, débrouillez-vous pour les satisfaire...

Guy LEGER :

Il est évident que l'Etat poursuit un double but en faisant élaborer les plans d'occupation :

1<sup>e</sup> favoriser les profits des monopoles : où l'on peut faire « des affaires » ;  
2<sup>e</sup> fixer les investissements nécessaires en équipements sociaux pour les faire supporter aux communes.

Simone JOSEPH :

Le gouvernement incapable de répondre aux besoins croissants d'équipements sociaux de la population a besoin qu'un inventaire en soit dressé par les communes, et dans ce climat de crise il sait qu'il sera modeste. Mais en plus il lui sera aisément après cela de dire aux gens « La commune a prévu tel ou tel équipement, exigez qu'elle le réalise » et il espère peut-être ainsi masquer sa responsabilité. Mais c'est un vain calcul car les élus développeront l'action pour avoir les moyens de réaliser les équipements prévus.

Michel BERTHELOT :

L'exemple du retard de financement apporté à la construction du lycée et la remise aux calendes grecques du financement du C.E.S. Lavoisier sont là pour témoigner de la carence gouvernementale en la matière.

Jacques ISABET :

Comme cela est dit par ailleurs, le P.O.S. a ses limites.  
Pour être réellement le plan d'urbanisme Le Lycée Marcelin Berthelot est presque achevé et pourra accueillir les élèves à la rentrée.

harmonieux, cohérent, il faut dégager les moyens financiers. Il faut une autre politique qui casse la spéculation foncière et immobilière. Il faut développer le plein emploi et une politique d'industrialisation qui s'harmonise avec le développement de toutes les régions.

Il faut réorienter l'économie en faisant payer les monopoles au lieu de les subventionner avec l'argent des contribuables.

Jacques ISABET,  
Adjoint (Finances)





# CINEL-PHILIPS



Un couple qui rapporte

Distributeur officiel Philips - Radio - TV - Ménager - Hi Fi  
Spécialiste de la TV couleurs - Tous dépannages

**Vous rappelle ses départements**

**Cinéma - Sonorisation - Eclairages scéniques - Audio-visuel**

32-38, rue Magenta - 93500 PANTIN — 845-52-82 - 845-98-30 - Parking

## SA BALLESTRACCI

70, rue V. Hugo - 93500 PANTIN

Tél : 845-04-12

INSTALLATIONS · ENTRETIEN

Chauffage central

Brûleurs à mazout  
à gaz  
Air chaud pulsé

TOUTES importances

Devis GRATUIT

**ENTREPRISE GENERALE  
DE MAÇONNERIE**  
**RAVALEMENTS EN TOUS GENRES**

**CARRELAGES  
REVETEMENTS**

## F. DOMENECH

10, rue Béranger 93 PANTIN

Téléphone : 845 36-62

## TOUREN & CIE

### imprimeurs

7, rue Hoche - (93500) PANTIN

tél. 844 05-23



Du pavillon à la grande cité, un même souci pour vos élus : améliorer les conditions de vie.

La bataille pour le P.O.S. n'est pas du tout isolée. Elle s'inscrit dans la bataille générale pour une réelle autonomie des communes, et tout d'abord l'autonomie financière pour laquelle nous luttons sans cesse.

Il ne faut pas croire que les impôts locaux que paient les Pantinois reviennent en entier à la commune. Une partie va au département, une partie au district, et par le jeu de la T.V.A. et des transferts de charges, une autre bonne partie va directement rue de Rivoli, au ministère des Finances. Si bien que nous pouvons le répéter : les moyens financiers de la commune sont très limités. Alors, pour réaliser, il faut emprunter, mais à un taux exorbitant.

Guy LEGER :

Cela dit, il est possible d'imposer des reculs au gouvernement, aux monopoles et aux spéculateurs.

En développant les zones industrielles comme nous l'avons fait, nous portons un coup à la désindustrialisation (Docks Rémois, Comptoirs Français, S.E.V. Maréchal sont en zone industrielle, ils ne pourront pas vendre à des promoteurs comme l'ont fait les chaussures André et les Nouvelles Galeries).

En agissant sur les coefficients d'occupations des sols, on réduit les possibilités des promoteurs de réaliser de grandes opérations spéculatives comme aux Limites.

En distinguant emploi et habitat et en améliorant la voirie, nous agissons pour une meilleure « qualité de la vie ». Il faut ajouter qu'en créant ou en maintenant des réserves pour espaces verts ou en étendant la zone naturelle autour des buttes de Romainville, on agit également dans ce sens, mais la possibilité est hélas très limitée.

Fernand LAINAT :

Il faut bien dire aussi que toutes les difficultés de la commune ne sont pas une fatalité. Les responsables existent, ce sont les hommes actuellement au pouvoir. C'est pourquoi la solution réelle passe par un changement complet de politique. Il s'agit vraiment de substituer à la politique actuelle fondée sur le profit maximum des monopoles, une politique qui prenne en compte les intérêts des Français, la politique précisément inscrite dans le Programme Commun de Gouvernement.

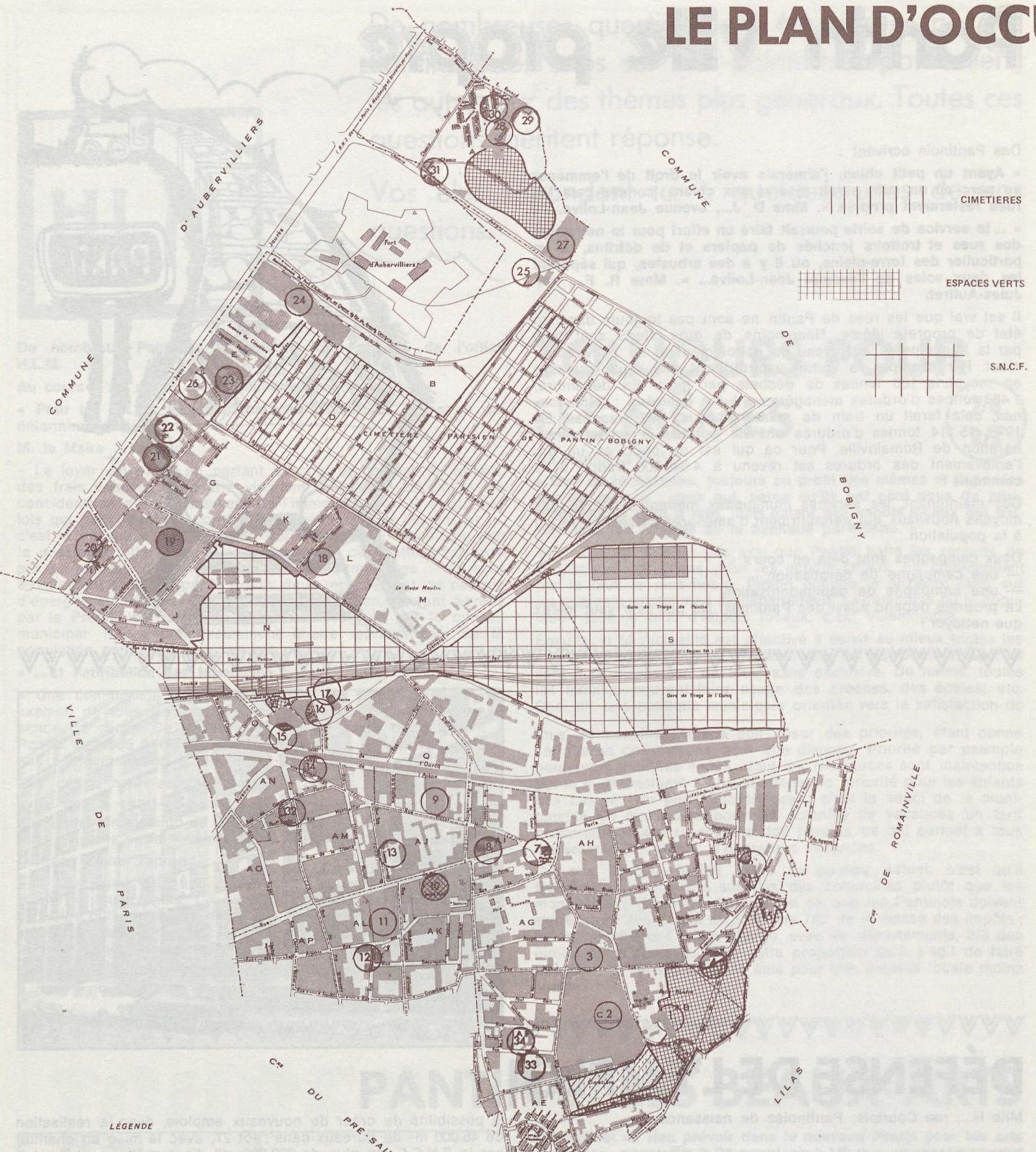


Simone JOSEPH,  
Adjointe (Enfance)





# LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

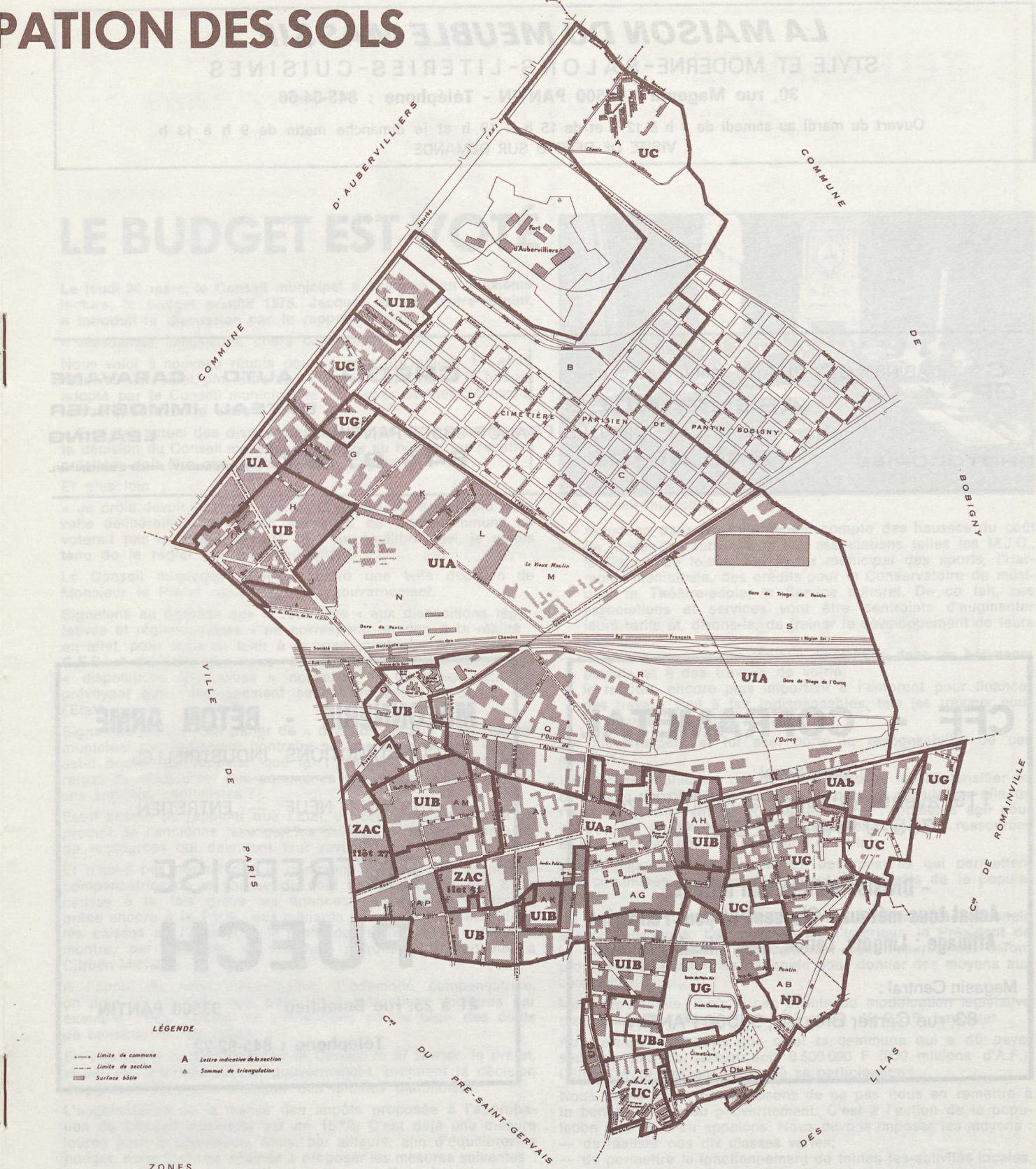


**LEGENDE**

Limite de commune	A Lettre indicative de la section
Limite de section	△ Sommet de triangulation
Sinfex bâton	

PRE-SAINT-GEORGES

- |   |  |
|---|--|
| 1 : MAISON de l'ENFANCE – CENTRE AÉRÉ   | 12 : CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE  |
| 2 : ÉCOLE de PLEIN AIR – STADE CHARLES AURAY  | 13 : CENTRE MÉDICO-SOCIAL CORNET   |
| 3 : GROUPE SCOLAIRE CHARLES AURAY   | 14 : CENTRE ADMINISTRATIF  |
| 4 : MAISON POUR TOUS  | 15 : MAIRIE  |
| 5 : MAISON des BOULISTES  | 16 : LYCÉE MARCELIN BERTHELOT – GROUPE SCO-  |
| 6 : ÉCOLE MATERNELLE COCHENNEC  | LAIRE SADI CARNOT  |
| 7 : ÉGLISE SAINT-GERMAIN  | 17 : PISCINE   |
| 8 : C.E.T. FILLES   | 18 : GARAGE MUNICIPAL  |
| 9 : C.E.T. GARÇONS  | 19 : GROUPE SCOLAIRE JEAN LOLIVE - GYMNASSE  |
| 10 : JARDIN PUBLIC - BIBLIOTHÈQUE ELSA TRIOLET -<br>SALLE des FETES - SYNDICAT d'INITIATIVE -<br>SERVICE CULTUREL | LÉO LAGRANGE - CLUB CULTUREL de la JEUNESSE<br>PANTINOISE - FOYER des VIEUX TRAVAILLEURS |
| 11 : GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE - GYMNAZE<br>MAURICE BAQUET   | 20 : CENTRE DE SANTÉ de la rue SAINTE MARGUERITE   |
|   | 21 : LYCÉE MARCELIN BERTHELOT (en construction)  |
|   | 22 : ÉGLISE SAINTE MARTHE  |



**U A**  
**Zone à vocation centrale (habitation - bureaux - commerces)**  
**C.O.S. : 2.00**  
**Ex : place de l'Eglise - Quatre Chemins - Victor Hugo.**

- U Aa** : Zone de rénovation centrale  
C.O.S. : 1.60

**U Ab** : Zone centrale de transition  
C.O.S. : 1.60

**U B**  
Zone mixte habitation/activités  
C.O.S. : 1.60  
Ex : Hoché - Quartier Centre-Ouest .

**U Ba** : Zone mixte habitation/dominante activités  
C.O.S. : 1.20

O.S. : Coefficient d'occupation des sols  
C'est le nombre de m<sup>2</sup> de plancher par m<sup>2</sup> de parcel-  
le terrain.  
-zone à vocation centrale – UA  
O.S. : 2,00  
Terrain : 1.000 m<sup>2</sup>  
Il aura donc :  $1.000 \times 2 = 2.000$  m<sup>2</sup> de plancher  
-zone d'habitations individuelles – UG  
O.S. : 0,60  
Terrain : 300 m<sup>2</sup>  
Il aura donc :  $300 \times 0,60 = 180$  m<sup>2</sup> de plancher.



## TÉLÉ-SERVICE 93

1, av. Weber 30, rue G.-Josserand  
93 - PANTIN  
845 - 66 - 65

ATELIER DE REPARATION  
télévision  
radio

électrophones  
magnétophones

ENTREPRISE GÉNÉRALE  
D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

## ÉTABLISSEMENTS DROUETS

10, rue Jules-Auffret  
845-26-20 PANTIN



Couverture - Plomberie ;  
Installations thermiques  
Électricité haute et basse tension

## FOURNITURES DENTAIRES

## M. IFKER

770-90-55 24, rue  
770-86-92 des Petites-Ecuries  
75010-PARIS

## ASSOCIATION MUTUELLE AMBULANCES FRANÇAISES

### EXPRESS

tél. 844.53.53



Voitures Radio/Réanimation  
Toutes distances  
24 heures sur 24  
agrément sécurité sociale

PANTIN 128, AV. DU Gal. LECLERC  
PRE St-GERVAIS

Spécialité de vacherins glacés  
ananas, oranges, citrons givrés  
Forêt noire et soufflé au Grand Marnier

## J. ODIER

BOULANGER - PATISSIER  
GLACIER - CONFISEUR

16, rue Jean-Nicot, 93-PANTIN  
Téléphone : 845-81-93

CHIRURGIE OBSTÉTRIQUE

## Clinique LA RÉSIDENCE

Conventionnée par la Sécurité Sociale

6, rue du 11-Novembre-1918  
93 - PANTIN

Téléphone : 845-13-19 (3 lignes groupées)

# adp

12, passage Courat - 75020 PARIS

TOUS PROBLÈMES DE FABRICATION  
DE L'IMPRIMÉ - BUREAU D'ÉTUDES  
IMPRESSION - BROCHAGE

366-25-38 et 39

## EXTENSION DU STADE MARCEL CERDAN:

Le ministère a enfin  
accepté le compromis !



Stade Marcel-Cerdan :  
Terrain d'honneur.

La municipalité a en projet, depuis plusieurs années, l'agrandissement du stade Marcel-Cerdan, rendu nécessaire par les besoins grandissants en équipements sportifs pour les scolaires aussi bien que pour les clubs, sur ce secteur de notre ville.

Ignorant délibérément ce projet, le ministère de la Défense, malgré un avis défavorable de la municipalité, a implanté sur l'emplacement du fort d'Aubervilliers un casernement de gendarmerie mobile, en débordant sur le territoire de notre commune, compromettant ainsi toute extension du stade.

Ce n'est qu'après de nombreuses démarches et interventions de personnalités locales (les élus de la municipalité, le député Mme Chonavel, le conseiller général Michel Berthelot, le président de l'Office des sports M. Ringenbach, etc.), et ce durant plusieurs mois, que les militaires ont enfin accepté... la discussion. Il faut aussi préciser qu'une pétition de l'Office des Sports recevait un appui de 1 000 signatures.

Si cette discussion a été longue, âpre, un véritable compromis a pu néanmoins se dégager, qui ne met pas trop en cause les équipements prévus dans le cadre de l'extension du stade.

En conclusion, la municipalité a reçu l'assurance d'obtenir du ministère de la Défense et de la préfecture :

— que le chemin des Pouilleux longeant le stade Marcel-Cerdan sera déclassé et incorporé au domaine privé de la commune de Pantin;

— que l'armée cédera une bande de terrain de quatre mètres de large à l'intérieur de cette emprise, sur plus de la moitié de la longueur du stade;

— que l'armée construira une voirie de sept mètres à l'intérieur de cette nouvelle limite;

— qu'un droit de passage sera accordé sur cette voirie pour les visites techniques du bassin de désensablement, ce qui évitera ainsi à la commune d'avoir à construire sur son terrain une voie d'accès pour cette servitude;

— qu'en compensation du compromis la préfecture étudiera une possibilité de cession de terrain (environ 2 000 m<sup>2</sup>) à proximité du stade;

— que la préfecture plaidera en faveur de la municipalité pour un meilleur prix auprès des services des Domaines pour l'acquisition des terrains;

— que les problèmes des accès et de la circulation de l'avenue Jean-Jaurès (RN 2) seront à résoudre par la direction départementale de l'Équipement, dans l'intérêt général et en accord avec les municipalités d'Aubervilliers et de Pantin.

Ces conclusions seront, nous l'espérons, confirmées officiellement prochainement.

C'est un succès important obtenu grâce à la persévérance et la ténacité des élus, mais aussi à l'appui de la population pantinoise.



**HABILLEMENT**

**BONNETERIE**

**LAYETTE**

**ARRIVAGE**

**JOURNALIER**

**D'ARTICLES**

**DIVERS**

# AU DEBALLAGE

**31, rue Pasteur (angle rue Berthier)**

près marché Magenta

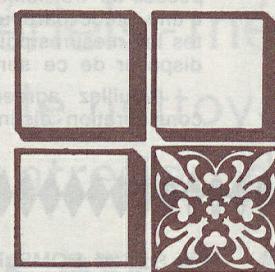
**93 - PANTIN**

**PRIX SANS CONCURRENCE**

Une organisation nouvelle à votre service pour mieux vous satisfaire dans le choix d'une salle de bain, douche ou cuisine.



**le décor sanitaire**



**CARRELAGES  
ET REVETEMENTS  
DECORATIFS**



**décocéram**

**BUREAUX et MAGASINS**

42 rue Gutenberg

LE PRE-SAINT-GERVAIS

Téléphone : 845-01-25 et 44-90

**HALL D'EXPOSITION :**

29, rue Gutenberg, PANTIN

Téléphone : 845-84-68

## CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Apartir du 7 avril, le Conservatoire de musique et son secrétariat seront transférés de la rue des Grilles au 7, rue de la Marine. Pour les centres Jean-Jaurès et 42, avenue Edouard-Vaillant, aucun changement.



## SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Syndicat d'initiative poursuit son programme : les 25, 26 et 27 avril, les Pantinois pourront visiter la Hollande. Le parcours est déjà établi :

**VENDREDI 25 AVRIL** : Départ PARIS-ROTTERDAM en train couchettes, rendez-vous au Syndicat d'initiative à 22 heures.

**SAMEDI 26 AVRIL** : Arrivée à ROTTERDAM à 8 h 35. Visite du port, petit déjeuner à bord. Visite de la ville. Visite de la ville de DELFT et de la faïencerie royale. Déjeuner à LA HAYE. Visite de MADURODAM : ville illiputienne. Dîner et coucher à AMS-TERDAM, soirée libre.

**DIMANCHE 27 AVRIL** : Les champs de tulipes. Visite de l'exposition florale de KEUKENHOF.

AMSTERDAM : Visite de la vieille ville et des quartiers modernes. Déjeuner. Visite du Rijksmuseum (peintures flamandes). Excursion en vedette sur les canaux.

Départ pour PARIS à 20 h 26, en train couchettes, arrivée PARIS-NORD à 6 h 40, transfert à PANTIN assuré.

Prix tout compris : 575 F (service - taxes et boissons, accompagnement par guide interprète) - (sous réserve d'une participation minimum de 30 personnes).

### POUR L'ANNEE 1975, LE S.I.O.T. VOUS INVITE A VOIR :

**LE SAMEDI 3 MAI** : L'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy.

**LES 17-18-19 MAI** : L'Alsace (Strasbourg - Colmar par la route des vins).

**LE SAMEDI 31 MAI ET LE DIMANCHE 1<sup>er</sup> JUIN** : La Nièvre (Montsauche - Vézelay - le lac des Settons).

**LES 21 ET 22 JUIN** : Le Mont Saint-Michel et les plages du débarquement.

**LE DIMANCHE 6 JUILLET** : Le parc zoologique de Saint-Vrain (pique-nique).

**LE DIMANCHE 20 JUILLET** : La mer - journée pour le troisième âge.

**EN SEPTEMBRE** : Scandicci (près de Florence) pendant une semaine.

**LE DIMANCHE 19 OCTOBRE** : A Châteaubriand, pour une visite commémorative.



à Montreuil depuis 1879

## LES PIANOS KLEIN

"la grande marque française"

### • Vous proposent en EXCLUSIVITÉ

leur Réseau National LOCAPIANO (renseig. et catalogue gratuit sur demande) Plusieurs CENTAINES de pianos modernes et de style

### • Leur Dépt PARIS-EST-MUSIC a sélectionné

en tant qu'Agent Direct le plus grand choix d'ORGUES ELECTRONIQUES et tous les instruments des plus grandes marques avec le meilleur rapport qualité/prix

**LONG CRÉDIT - LIVRAISON FRANCO**

Ouvert du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h 30 - nocturne le vendredi jusqu'à 21 h.  
**26, RUE ROBESPIERRE - 93 - MONTREUIL - TÉL. : 374-41-82 Métro Robespierre**

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

**R**  
ENT  
AU  
31, rue  
près marché  
93 -  
SYNDICAT  
EVITAIT APPR  
est : annuaire  
TOM  
JO  
SITES  
ENT  
31, rue  
près marché  
93 -  
SYNDICAT  
EVITAIT APPR  
est : annuaire  
TOM  
JO  
SITES  
ENT

**DÉMOLITION**

Usines - Immeubles  
Béton armé

**la compagnie  
générale  
des papiers**

met à votre disposition  
ses principales productions:

**PIAPIERS D'EMBALLAGE**  
krafts / cellulosés / sulfites  
mousselines / sulfurisés

**PIAPIERS-TRANSFORMÉS**  
papiers crêpés / paraffinés  
goudronnés / armés / papiers  
imperméables spéciaux /  
tous traitements chimiques

**CONDITIONNEMENT**  
sacs / sachets / pochettes  
emballages primeurs  
aluminium contrecollé  
impressions aniline et hélio  
produits de fermeture et cerclage  
films et pellicules cellulosiques

**CAISSES-CARTON**  
caisses et tous emballages  
carton ondulé, avec ou sans  
impression  
caisses imperméabilisées  
études emballages spéciaux

**papiers d'emballage**  
usines de saint-amant-tallende  
coudes - la plaine-saint-denis  
ponts-et-marais

**caisses carton**  
usines royer-uzerche  
ponts-et-marais

**Société  
d'Etudes et  
de Travaux**

**Auxiliaires  
du Bâtiment**

**Siège social :**  
**7, rue Thorel - PARIS-2e**

**Bureaux et administration :**  
**4, rue Paul-Doumer - 93 MONTREUIL**  
**Téléphone : 858.55.28**

Capital : 500 000 F  
Certificat Qualification n° 33:27.016.75 \*\*\* D

# DÉMOLITION



42, rue des sept-arpents, 93507 Pantin, tél. 843 93 27

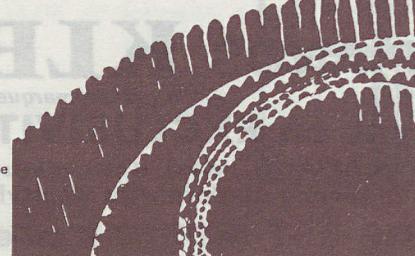
la compagnie  
générale  
des papiers  
met à votre disposition  
ses principales productions:

**PIAPIERS D'EMBALLAGE**  
krafts / cellulosés / sulfites  
mousselines / sulfurisés

**PIAPIERS-TRANSFORMÉS**  
papiers crêpés / paraffinés  
goudronnés / armés / papiers  
imperméables spéciaux /  
tous traitements chimiques

**CONDITIONNEMENT**  
sacs / sachets / pochettes  
emballages primeurs  
aluminium contrecollé  
impressions aniline et hélio  
produits de fermeture et cerclage  
films et pellicules cellulosiques

**CAISSES-CARTON**  
caisses et tous emballages  
carton ondulé, avec ou sans  
impression  
caisses imperméabilisées  
études emballages spéciaux



**papiers d'emballage**  
usines de saint-amant-tallende  
coudes - la plaine-saint-denis  
ponts-et-marais

**caisses carton**  
usines royer-uzerche  
ponts-et-marais

## Ce que vous devez savoir...

### TÉLÉPHONE DE LA MAIRIE

845-92-40  
92-41  
92-42

844-59-45  
55-88

OUVERTURE DE LA MAIRIE DU LUNDI AU VENDREDI de 8 H. 30 à 12 H. 30 et de 14 H. à 18 H.

SAMEDI MATIN de 8 H. 30 à 12 H. 30

Centre médico-social .....	Tél. : 844.38.77
Cabinet dentaire .....	Tél. : 844.96.49
Centre médico-social Maurice-Tenine .....	Tél. : 833.20.25
Centre de soins .....	Tél. : 845.92.40 poste 261
Centre médico-psychologique .....	Tél. : 845.31.49
Protection maternelle et infantile .....	Tél. : 843.42.60
Centre médico-psycho-pédagogique .....	Tél. : 844.47.98
Institut médico-pédagogique .....	Tél. : 844.00.01
Crèche Pellat .....	Tél. : 844.59.30
Crèche Berthier .....	Tél. : 845.56.61
Crèche des Courtillières .....	Tél. : 352.29.54
Maison de retraite intercommunale .....	Tél. : 845.21.98
Maison de retraite communale .....	Tél. : 845.05.70
Foyer des vieux travailleurs .....	Tél. : 844.92.40 poste 267
G.A.P.P. (Groupe d'aide psycho-pédagogique) .....	Tél. : 845.92.01
Maison pour Tous .....	Tél. : 352.14.49
Maison de jeunes « Y-Gagarine » .....	Tél. : 844.12.59
Mil club de jeunes .....	Tél. : 352.01.86
Centre de loisirs et de l'enfance .....	Tél. : 845.36.91
Bibliothèque Elsa-Triolet .....	Tél. : 845.92.01
Bibliothèque Jules-Verne .....	Tél. : 844.33.46
Bibliothèque Romain-Rolland .....	
Service culturel .....	
Stade Charles-Auray .....	
Foyer des vieux travailleurs .....	Tél. : 843.48.72
Ecole Marcel-Cachin .....	Tél. : 845.92.40 poste 269
9, rue Lavoisier .....	Tél. : 352.01.86
Parc des Courtillières .....	Tél. : 352.14.49
42, avenue Edouard-Vaillant .....	Tél. : 845.86.62
18, rue du Congo .....	Tél. : 833.27.29
102, avenue Jean-Lolive .....	Tél. : 844.82.56
130, avenue Jean-Jaurès .....	Tél. : 845.92.40 poste 266
Rue Edouard-Renard prolongée .....	Tél. : 845.48.72
106, avenue Jean-Lolive .....	Tél. : 843.48.72
19, rue Candale .....	Tél. : 845.92.40 poste 267
106, avenue Jean-Lolive .....	Tél. : 844.28.79
170, avenue Jean-Jaurès .....	Tél. : 845.86.62
49, avenue du Général-Leclerc .....	Tél. : 833.27.29
Parc des Courtillières .....	Tél. : 352.14.49
Parc des Courtillières .....	Tél. : 844.82.56
6-8, rue d'Estienne-d'Orves .....	Tél. : 845.92.40 poste 266
102, avenue Jean-Lolive .....	Tél. : 845.48.72
42, avenue Edouard-Vaillant .....	Tél. : 845.92.40 poste 267
86, avenue du Général-Leclerc .....	Tél. : 845.00.10
Centre administratif, 1, rue Victor-Hugo .....	Tél. : 844.47.81
6, avenue du 8-Mai-1945 .....	Tél. : 845.95.74
Rue Edouard-Renard prolongée .....	Tél. : 843.21.40
Centre administratif, 1, rue Victor-Hugo .....	Tél. : 844.44.97
16, rue Eugène-et-Marie-Louise-Cornet .....	Tél. : 845.06.37
1, rue des Pommiers .....	Tél. : 845.03.25
Avenue du Cimetière-Parisiens .....	Tél. : 845.00.68
Place Salvator-Allendé .....	Tél. : 845.10.90
124, rue Carnot, Bobigny .....	Tél. : 843.93.00
6, rue Jules-Auffret .....	Tél. : 844.50.66
42, avenue Edouard-Vaillant .....	Tél. : 845.94.55
46, rue Victor-Hugo .....	Tél. : 845.56.82
46, rue Victor-Hugo .....	Tél. : 845.02.35
Centre administratif, 1, rue Victor-Hugo .....	Tél. : 845.05.35
2, rue La Kanal .....	Tél. : 845.02.93
24 bis, rue de la Paix .....	Tél. : 845.00.26
7, rue de la Liberté .....	Tél. : 845.41.41
	Tél. : 793.46.80 dimanche et nuit
Mairie de Pantin (tous les lundis de chaque mois, à partir de 19 heures). Mairie de Pantin (tous les premiers vendredis et troisièmes lundis de chaque mois, de 14 à 16 heures). Mairie de Pantin (tous les premiers dimanches de chaque mois, de 10 heures à 11 h 30). Centre administratif, 1, rue Victor-Hugo .....	
Centre administratif, 1, rue Victor-Hugo .....	Tél. : 844.40.32
Centre administratif, 1, rue Victor-Hugo .....	Tél. : 844.98.59
Centre administratif, 1, rue Victor-Hugo .....	Tél. : 844.45.79
Centre administratif, 1, rue Victor-Hugo .....	Tél. : 844.44.27
Centre administratif, 1, rue Victor-Hugo .....	Tél. : 844.42.81
Centre administratif .....	Tél. : 844.49.71
	Tél. : 844.49.76

# CENTRAL SUPER MARCHÉ codec

UNA

108, 110. avenue Jean-Lolive  
Métro : Eglise de Pantin

(93) PANTIN  
845-85-37

UN VRAI SUPER MARCHÉ

"DISCOUNT" A VOTRE PORTE  
GAIN DE TEMPS ET D'ARGENT

ouvert du lundi au samedi



DEMANAGEMENTS  
EMBALLAGES      GARDE-MEUBLE

TOUTE LA FRANCE  
Paris-Paris — Paris-Banlieue

# CRÉDEM

10, rue Victor-Hugo - (93) PANTIN



Téléphone : 844-28-38 - 844-29-67  
après 20 heures : 844-71-29

## PRIX RÉDUITS - CAMIONS CAPITONNÉS

Prix spéciaux aux fonctionnaires

Entreprise agréée par les Allocations Familiales